

Collège des territoires**Candidature à l'adhésion à France Volontaires****Nom de la collectivité :**

Adresse postale :

N° de téléphone:

Adresse courriel :

Au nom de cette collectivité, je soussigné(e),

Prénom NOM :

Fonction :

Sollicite l'adhésion au GIP France Volontaires.

Par la demande d'adhésion, je déclare souhaiter intégrer le GIP tel que régi par sa convention constitutive, et reconnais adhérer aux principes énoncés dans le Préambule de la convention constitutive, joint au présent formulaire, et à ceux figurant dans la Charte des volontariats internationaux d'échange et de solidarité. Ces documents sont disponibles sur le site www.france-volontaires.org ou sur simple demande au siège de France Volontaires.

A l'appui de cette candidature, je joins les éléments suivants :

- Lettre de candidature, établissant les raisons pour lesquelles ma structure souhaite adhérer à France Volontaires,
- Une note de synthèse sur les modalités de mobilisation éventuelle du volontariat dans ma structure et les perspectives pour les années à venir,
- Une fiche de contact identifiant, au sein de la collectivité, la personne qui représentera le cas échéant la collectivité au sein de l'Assemblée générale et les différents groupes de travail du GIP,
- Le plus récent rapport d'activités disponible.

Je suis informé que ma candidature, conformément à l'article 9 de la convention constitutive, fera l'objet d'un avis du collège des territoires et d'une décision prise par le Conseil d'administration, soumise enfin à l'Assemblée générale du GIP.

Fait à

Le

Signature

Ces informations seront enregistrées dans les fichiers informatiques de France Volontaires. Leur usage est exclusivement lié aux besoins internes du GIP. Conformément à la réglementation RGPD, vous disposez d'un droit de consultation, de modification et de suppression des informations vous concernant. Pour tout droit d'accès ou de rectification, s'adresser à France Volontaires.

PREAMBULE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Héritière de l'Association Française des Volontaires du progrès (AFVP), France Volontaires est la plateforme française des volontariats internationaux d'échange et de solidarité, créée en 2009 sous la forme d'une association et désormais Groupement d'intérêt public « GIP France Volontaires ».

France Volontaires est le fruit d'une construction partagée entre des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale. France Volontaires réunit l'Etat, des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion du volontariat international d'échange et de solidarité (VIES). Il s'appuie sur une présence en France (métropole et territoires d'outre-mer) et sur un réseau d'Espaces Volontariats en Afrique, Asie, Amérique latine/Caraïbes, au Moyen-Orient et Océanie).

France Volontaires et ses membres partagent une vision du volontariat, définie par la Charte des volontariats d'échange et de solidarité, et fondée sur des principes forts :

- L'engagement solidaire international est une réponse transversale et puissante aux défis de notre société et du monde,
- Il s'inscrit dans la perspective d'un volontariat ouvert à toutes et tous, au local comme à l'international, tout au long de la vie. Il est fondé sur les relations humaines, les échanges interculturels, le partenariat et le principe de réciprocité,
- Il s'inscrit dans un parcours à la fois citoyen et professionnel d'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire nouveaux.

Par son caractère universel, le volontariat contribue au renforcement des sociétés civiles, à l'émergence de sociétés plus inclusives, solidaires et ouvertes sur le monde. Il concourt ainsi à relever les défis liés au développement humain et à l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'expérience de volontariat à l'international se traduit par une grande diversité de réalités, qui permet à chacun d'être volontaire selon son profil :

- Le volontariat d'initiation et d'échange concerne les jeunes et les personnes qui s'engagent pour la première fois dans la solidarité internationale pour une courte durée, notamment via les chantiers de solidarité,
- Le volontariat d'échange et de compétences regroupe les personnes en activité ou à la retraite qui se mobilisent pour des missions d'expertise sur des périodes relativement courtes, tels que, par exemple, le congé solidaire, le volontariat senior.
- Le volontariat de coopération et d'appui au développement, et notamment le volontariat de solidarité internationale (VSI), permet de s'engager sur une période longue pour une mission dans le domaine de la coopération au développement.

Par ailleurs, le service civique, dans sa dimension internationale, permet également aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en situation de handicap, de s'engager dans des projets de volontariat international.

Afin d'assurer le développement et la qualité des différentes formes de volontariat à l'international, le GIP « France Volontaires » et ses membres veillent à :

- Concevoir, dans une démarche partenariale, des projets de volontariat répondant aux attentes de toutes les parties prenantes, respectueux de leurs droits, leurs cultures, leurs croyances, leurs aspirations et leur égale dignité humaine ;
- Accompagner les personnes en désir d'engagement volontaire et solidaire à l'international à en appréhender le sens et à définir leurs projets ;
- Favoriser l'accès de tous à un engagement volontaire responsable et de qualité ;
- Préparer les volontaires et les partenaires notamment à la rencontre interculturelle et les accompagner tout au long de leur projet ;
- Garantir un cadre et des conditions sécurisantes pour les volontaires et les partenaires ;
- Accompagner les volontaires à leur retour en les incitant à valoriser cette expérience dans leur parcours professionnel et citoyen ; pour faciliter leur réinsertion professionnelle à travers la valorisation des acquis de l'expérience, et les inciter à inscrire leur expérience dans un parcours de citoyenneté ;
- Ouvrir les volontariats à davantage de réciprocité ;
- Développer les partenariats et soutenir les réseaux nationaux du volontariat à travers le monde.